

**Adoption de la mise en œuvre de la période de césure 2020-2021 à
l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et les documents afférents
: le dossier de candidature et la convention**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Du 10 juin 2020**

Délibération 2020/06/CFVU – 65

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent la mise en œuvre de la période de césure 2020-2021 à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et les documents afférents, le dossier de candidature et la convention (documents joints).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

Convention relative à la Césure

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L611-12 et D611-13 à D611-20 ;

Vu le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;

Vu la Circulaire n° 2019-030 du 10-4-2019 sur la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics ;

Vu la délibération 2020/06/CFVU-65 en date du 10 juin 2020 portant proposition d'adoption de la procédure de mise en œuvre de la période de césure pour l'année universitaire 2020/2021.

Entre,

L'Université Toulouse III-Paul Sabatier, dont le siège est situé 118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9,
Représentée par son président Jean-Marc BROTO,
Ci-après dénommée l'UPS

Et

L'étudiant / l'étudiante *(rayer la mention inutile)*

Date de naissance :

N° d'étudiant (e) :

Adresse postale :

Ci-après désignées « les parties »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Cette convention a pour objet de définir les engagements¹ des parties dans le cadre d'une Césure²

¹ Article D611-18 du code de l'éducation

² Article D611-13 du code de l'éducation « période pendant laquelle une étudiante / un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré"

Article 2 : Inscription

Au titre de l'année universitaire 2020/2021, l'étudiante / l'étudiant est inscrit (e) en :

Diplôme et année **Mention ou Formation**.....

Parcours

Article 3 : Date et durée

La Césure se déroulera pendant la période suivante :

Année universitaire 2020-2021 du 1^{er} septembre au 31 août
ou
1^{er} Semestre 2020-2021 du 1^{er} septembre au 31 décembre
ou
2nd Semestre 2020-2021 du 1^{er} janvier au 31 août

Article 4 : Modalités de la Césure³

La césure s'effectuera dans le cadre suivant :

- Une expérience en milieu professionnel (suivant les modalités du code du travail) ;
- Une expérience personnelle ;
- Un engagement de service civique ou de volontariat associatif (code du service national) ;
- Une période de formation disjointe de la formation d'origine. Un stage en milieu professionnel dans le cadre de cette formation, d'une durée maximale d'un semestre universitaire (au sens de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014) ;
- Un projet de création d'activité dans le cadre du dispositif de l'étudiant-entrepreneur ;
- Autre : à préciser.....

Les justificatifs sont annexés à la présente convention :

- contrat à durée déterminée avecdu au(dates à compléter)
- engagement de service civique du.....au..... (dates à compléter)
- contrat d'étudiant-entrepreneur du.....au(dates à compléter)
- Autre : à préciser

.....
.....

³ Article D611-16 du Code de l'éducation

Article 5 : Objectifs pédagogiques de la Césure

(cet article est à renseigner **par le responsable** de la formation, ou référent)

Les objectifs pédagogiques des activités menées durant la période de Césure sont :

.....

Article 6 : Modalités de l'accompagnement pédagogique et obligations respectives

L'accompagnement de cette Césure sera :

- un encadrement normal⁴
- un accompagnement renforcé⁵

L'étudiant s'engage à :

- maintenir un lien constant avec l'établissement dont il est sous la responsabilité en envoyant un message tous les 2 mois, donnant des indications sur le déroulement de sa période de césure :
 - au responsable de la formation (ou au référent) dont il dépend ;
 - en mettant en copie de ce message
 - la DEVE qui suivra l'étudiant : deve.cesure@univ-tlse3.fr ;
 - le SCUIO-IP : scuio-ip.cesure@univ-tlse3.fr
 - le Service des Relations Internationales en cas de séjour à l'étranger : erasmus.outgoing@univ-tlse3.fr
- informer immédiatement l'établissement (DEVE), le responsable de formation et le SCUIO-IP, le service des Relations Internationales (en cas de séjour à l'étranger), au sein de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier, de tout changement de situation durant la période de Césure ;
- mener le projet présenté à son terme (sauf cas de force majeure) ;

Encadrement :

- Le responsable de la formation / le directeur de thèse dans laquelle s'inscrit l'étudiant(e) est :

NOM, Prénom.....(à compléter)

Le responsable de l'encadrement normal de l'étudiant(e) est :

NOM, Prénom..... (à compléter)

⁴ Dans le cadre d'un encadrement normal, les objectifs pédagogiques de la césure doivent être contenus dans la lettre de motivation

⁵ L'accompagnement renforcé est obligatoire si la césure donne lieu à la délivrance d'ECTS (article 7 de la convention de césure).

Ce dernier complète l'article 5.

- Le référent/te pédagogique pour assurer l'accompagnement renforcé, dont les modalités sont décrites par lui-même dans l'article 7 est :

NOM, Prénom..... (à compléter)

Ce dernier complète l'article 5 et l'article 7.

- Le correspondant au SCUIO-IP est :

NOM, Prénom..... (à compléter)

- Le correspondant au Service des Relations Internationale est :

NOM, Prénom..... (à compléter)

Article 7 Spécificités de l'accompagnement pédagogique renforcé

(cet article est à renseigner **par le référent** dans le cadre d'un accompagnement renforcé)

Les objectifs pédagogiques des activités menées durant la période de Césure sont :

.....
.....

Les compétences à acquérir visées sont :

.....
.....

Les modalités de suivi de l'étudiant par son enseignant référent sont :

.....
.....

En termes de restitution à des fins d'évaluation de ladite période pour établir les compétences acquises, les éléments suivants seront fournis au Référent et au Responsable de formation :

- Rapport intermédiaire
- Rapport final
- Autres modalités :

- Préciser si une soutenance est demandée :
- Préciser les conditions de validation de l'activité de Césure :

Si la période de Césure est validée, des ECTS seront portés au supplément au diplôme de l'étudiant(e); ils seront respectivement de 15 ECTS pour un semestre de césure et 30 ECTS pour une année.

Article 8 : Modalités de restitution et partage d'expériences

Si l'étudiant bénéficie d'un accompagnement renforcé, les modalités de restitution de son expérience de Césure sont décrites dans l'Article 7.

Si l'étudiant bénéficie d'un accompagnement normal, il devra restituer son expérience dans un rapport écrit (5 pages minimum). Cette restitution devra relater sa période de Césure, ce que cela lui a apporté, les difficultés éventuellement rencontrées, les solutions mises en œuvre. Ce rapport pourra faire l'objet d'un soutien par le SCUIO-IP pour mettre en évidence les compétences acquises au cours de la Césure. Il est à rendre 1 mois maximum après le début du semestre ou de l'année suivant la Césure. C'est le dépôt de ce rapport qui enclenchera l'inscription au supplément au diplôme.

Quel que soit le mode de suivi, l'étudiant s'engage à partager son expérience avec les autres étudiants de l'établissement, notamment sur les avantages et inconvénients de la Césure. Ce partage se fera en partenariat avec le Scuio-IP (atelier de partage d'expériences pour des étudiants envisageant la césure, capsule vidéo sur le retour d'expériences ou synthèse écrite).

Article 9 : Attribution d'une bourse sur critères sociaux

Si l'étudiant (e) demande le maintien de sa bourse et si ce droit est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

L'étudiant (e) est dispensé.e de son obligation d'assiduité durant sa période de Césure.

Article 10 : Démarches avant le départ

L'étudiant (e) doit obligatoirement s'inscrire dans l'année et le cursus au titre desquels a été acceptée la césure ;

L'étudiant (e) s'engage à fournir à l'UPS toutes pièces nécessaires à la finalisation de sa demande de césure selon les modalités précisées dans la procédure relative à la mise en œuvre de la césure ainsi que dans la présente convention ;

L'étudiant (e) s'engage à effectuer toutes démarches nécessaires avant son départ, plus particulièrement dans le cas où la période de césure se réalise à l'étranger notamment en termes de prise en charge des frais de santé, contrats d'assurance, modalités d'entrée, déclaration sur le portail « ARIANE » du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), vaccinations obligatoires.

Article 11 : Réintégration de l'étudiante / l'étudiant à l'issue de la période de Césure

L'UPS s'engage à réintégrer l'étudiante/l'étudiant dans la formation dans laquelle il est inscrit pour poursuivre ses études, à l'issue de la période de Césure définie à l'article 3 de la présente convention.

Dans l'hypothèse où une césure prévue à l'étranger doit être annulée avant le départ de l'étudiant pour cas de force majeure, liée ou non la crise sanitaire résultant de la pandémie de Covid, l'UPS s'engage à autoriser l'étudiant à suivre sa formation.

Article 12 : Interruption de la Césure avant le terme prévu⁶

Si l'étudiant (e) interrompt la période de césure avant le terme prévu dans la présente convention, la réintégration dans la formation ne pourra intervenir sans l'accord express du président de l'Université Paul Sabatier.

Article 13 : Droit applicable – Tribunaux compétents

En cas de litige relatif à la mise en œuvre de la présente convention, un accord amiable sera recherché. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence du tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Toulouse, le (date de signature du président) :

(cachet de l'Université Paul Sabatier : 1^{er} septembre 2020 ou 1^{er} janvier 2021)

Signatures :

L'étudiant : <i>Prénom et Nom :</i> (Précédé de la mention « <u>Lu et approuvé</u> ») Signature :	Le Responsable de la Formation : <i>Prénom et Nom :</i> Signature :
Le Correspondant SCUIO-IP : <i>Prénom et Nom :</i> Signature :	Le Correspondant du Service des Relations Internationales (en cas de séjour à l'étranger) : <i>Prénom et Nom :</i> Signature :
Le Référent (en cas d'accompagnement renforcé) : <i>Prénom et Nom :</i> Signature :	Le Président de l'Université Paul Sabatier, Professeur Jean-Marc BROTO Signature :

⁶ Article D611-17

**FICHE DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIFS
PÉRIODE DE CÉSURE
2020-2021**

DIPLÔME

L1 L2 L3
 Licence Professionnelle
 M1 M2
 DUT
 UPSSITECH
 Santé / DFGS
 Santé / DFAS
 Doctorat

MENTION / FORMATION

.....

DURÉE de la CÉSURE

Année 2020 – 2021
 ou
 1^{er} Semestre
 ou
 2nd Semestre

Numéro étudiant	
NOM	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Téléphone portable	
Adresse électronique <i>(en plus de l'adresse institutionnelle utilisée dans les correspondances : prenom.nom@univ-tlse3.fr)</i>	

**FICHE D'ENGAGEMENT PREALABLE
PÉRIODE DE CÉSURE
2020-2021**

Engagement préalable de l'étudiant.e

(L'étudiant primo-entrant doit prendre contact dans un premier temps, avec le SCUIO-IP (scuio-ip.cesure@univ-tlse3.fr), et avec le Service des Relations Internationales pour tout projet à l'étranger (erasmus.outgoing@univ-tlse3.fr), et ensuite, comme tout autre étudiant, il doit prendre contact avec le responsable de sa formation, afin d'obtenir son accord pour la césure, la désignation du responsable de formation encadrant l'étudiant, ou de l'enseignant référent si un accompagnement rapproché est requis).

Je, soussigné.e : (Prénom et NOM) :

.....

Sous réserve d'inscription à la formation
suivante :

« déclare avoir pris connaissance des conditions de la Césure »

À, le.....Signature de l'étudiant.e :

Pour les étudiants primo-entrants :

Visa du SCUIO-IP :

Pour les étudiants partant à l'étranger :

Visa du Service des Relations Internationales :

Avis du responsable de la Mention / de Formation / Directeur de thèse

Favorable à la demande de césure (année ou semestre), sous réserve de l'acceptation dans l'année de formation demandée.

Non favorable, motifs :

.....

Modalités de suivi au cours de la période de césure :

Encadrement normal¹ :

L'étudiant s'engage à rédiger un rapport d'au moins 1 page tous les 2 mois et à l'adresser au responsable de la formation en mettant en copie :

- le correspondant du SCUIO-IP : scuio-ip.cesure@univ-tlse3.fr
- le correspondant du Services des Relations Internationales (en cas de séjour à l'étranger) : erasmus.outgoing@univ-tlse3.fr
- la DEVE : deve-cesure@univ-tlse3.fr

Le responsable de la formation remplira l'article 5 de la convention de césure si le dossier est accepté.

Responsable de la formation :

(Nom, prénom, qualité) :

À, leNOM, Prénom :

Signature du responsable de la formation :

OU

Accompagnement renforcé :

(Il est nécessaire, dans le cas d'une reconnaissance des compétences acquises pendant la période de césure, par l'Université Paul Sabatier, il peut être choisi par le responsable de la mention ou être imposé par la Commission de Césure. Enfin, l'étudiant peut lui-même demander à en bénéficier).

L'étudiant s'engage à respecter les termes de la convention de Césure, et le cadre pédagogique de l'accompagnement renforcé, établi entre l'étudiant.e et le référent.e. à l'article 7, rempli par l'enseignant référent, et précisant les modalités de l'encadrement, en vue de l'acquisition d'ECTS après évaluation. L'enseignant référent remplira aussi l'article 5 de la convention de césure si le dossier est accepté.

L'étudiant s'engage à rédiger un rapport d'au moins 1 page tous les 2 mois et à l'adresser à l'enseignant référent en mettant en copie :

- le correspondant du SCUIO-IP : scuio-ip.cesure@univ-tlse3.fr
- le correspondant du Services des Relations Internationales (en cas de séjour à l'étranger) : erasmus.outgoing@univ-tlse3.fr
- la DEVE : deve-cesure@univ-tlse3.fr

L'enseignant référent remplira l'article 5 et l'article 7 de la convention de césure si le dossier est accepté.

¹ Dans ce cadre, la césure ne donne pas lieu à l'attribution d'ECTS mais les objectifs pédagogiques de la césure doivent être contenus dans la lettre de motivation

Enseignant.e référent dans le cas d'un accompagnement renforcé :
(Nom, prénom, qualité)

À, le Nom, Prénom :

Signature du l'enseignant référent :

Avis du Directeur.rice/Doyen.ne de la Composante

Conforme Non conforme

À, le Nom, prénom :

signature du **Directeur.rice/Doyen.ne de la composante** :

Avis du Fonctionnaire Sécurité Défense pour toute césure à l'étranger

Favorable
 Non favorable, motifs :

À, le Nom, prénom :

Signature du **Fonctionnaire Sécurité Défense** :

Avis de la Commission de césure

Favorable
 Non favorable, motifs :

À, le Nom, prénom :

Signature de la **Vice-Présidente de la CFVU** :

Décision du Président de l'université

Autorisation

Refus

Motif du refus* :

.....
.....
.....
.....

À, le

Signature

du **Président de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier** :

*En cas de refus, une décision motivée du Président de l'Université sera envoyée à l'étudiant par lettre recommandée / accusé de réception. L'étudiant pourra faire appel à l'instance de recours prévue par l'établissement : deve.recours-inscriptions@univ-tlse3.fr

MODALITES DE CANDIDATURE A UNE CESURE

A compter du 15 juin 2020, le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de l'université :

www.univ-tlse3.fr/cesure

Pour toute question : deve.cesure@univ-tlse3.fr

CALENDRIER

- **Pour une Césure débutant au 1er Septembre 2020 :**
Césure demandée pour 1 an ou pour le 1^{er} semestre 2020/2021 :

les candidatures sont ouvertes du Lundi 15 juin 2020 au Vendredi 3 juillet 2020.

- **Pour une Césure débutant au 1er Janvier 2021 :**
Césure demandée pour le 2^{ème} semestre 2020/2021 :

Les candidatures seront ouvertes du Lundi 14 septembre 2020 au Vendredi 9 octobre 2020.

A noter : *certains dossiers seront traités en dehors de ces périodes, au fil de l'eau, pour les bacheliers étudiants s'inscrivant pour la 1^{ère} fois à l'UT3.*

PROCEDURE

L'étudiant enverra son dossier de candidature finalisé, par mail, au (x) correspondant (s) césure de la composante, de sa formation (voir liste).

Préparation du dossier de candidature :

une fiche de renseignements + une fiche d'engagement préalable

1^{ère} étape : CONTACT SCUIO-IP / SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

-pour les primo-entrants à l'UT3, l'étudiant prend contact avec le SCUIO-IP afin de préparer son projet de césure. CONTACT : scuio-ip.cesure@univ-tlse3.fr

Le SCUIO-IP apposera une signature sur la fiche d'engagement préalable ;

-pour les tous les étudiants qui ont un projet de mobilité à l'international, l'étudiant prend contact avec le Service des Relations Internationales, afin de préparer son départ. CONTACT : erasmus.outgoing@univ-tlse3.fr. Le Service des Relations Internationale apposera une signature sur la fiche d'engagement préalable.

2^{ème} étape : RESPONSABLE DE MENTION / ENCADRANTS

L'étudiant envoie son dossier au responsable de la mention ou de la formation car il doit obtenir, sur la fiche d'engagement préalable, l'avis et la signature du responsable de la mention ou de la formation à laquelle il l'inscrit. Celui-ci désignera un enseignant responsable de l'encadrement normal de l'étudiant. Dans le cas d'un accompagnement renforcé, le responsable de mention ou de formation devra désigner un enseignant référent.

3^{ème} étape : l'étudiant complète son dossier :

- Fiche de renseignements administratifs
- Fiche d'engagement préalable
- Copie d'une pièce d'identité
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation décrivant son projet de césure
(les pièces justificatives devront être transmises dès que possible).

L'étudiant(e) boursier, qui demande le maintien de sa bourse, est dispensé d'assiduité aux enseignements dispensés dans le cadre de sa formation, pendant sa césure.

4^{ème} étape : l'étudiant envoie son dossier complété au (x) correspondant (s) césure de sa composante.

Suite de la procédure :

- Le Directeur/Doyen de la composante signe pour avis à son tour, la fiche d'engagement.
- Si le dossier est complet, le correspondant césure de la composante délivre à l'étudiant un accusé de réception et transmet le dossier à la DEVE.
- La DEVE soumet le dossier au Fonctionnaire Sécurité Défense pour toute césure à l'international.
- La Commission Césure rend un avis.
- La décision est prise par le Président de l'Université.

En cas de refus, une décision motivée du Président de l'Université sera envoyée à l'étudiant par lettre recommandée / accusé de réception. L'étudiant pourra faire appel à l'instance de recours prévue par l'établissement : deve.recours-inscriptions@univ-tlse3.fr

- La Convention de césure est préparée par la DEVE et transmise aux enseignants signataires en fonction du type d'accompagnement retenu, à l'étudiant.
- La DEVE vérifie l'inscription administrative et soumet la convention à la signature du président de l'Université. Un exemplaire sera envoyé à l'étudiant, aux enseignants responsables et à la composante.

Doctorat : pour une Césure demandée en doctorat, la demande s'effectue par l'Ecole Doctorale concernée. Les avis du Directeur de thèse et du Directeur de l'Unité de Recherche sont requis. Le Dossier de candidature et la Convention sont adaptés.

Procédure de mise en œuvre de la période de césure à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier pour l'année 2020/2021

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L611-12, D611-13 à D611-20

Vu l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme du doctorat

Vu la Circulaire n°2019-030 du 10-4-2019 sur la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics

Vu la délibération 2020/06/CFVU-65 en date du 10 juin 2020 portant proposition d'adoption de la procédure de mise en œuvre de la période de césure pour l'année universitaire 2020/2021.

La Césure peut concerner :

- Une période en milieu professionnel (suivant les modalités du code du travail) ;
- Une expérience personnelle ;
- Un engagement de service civique ou de volontariat associatif (code du service national) ;
- Une période de formation disjointe de la formation d'origine. Un stage en milieu professionnel dans le cadre de cette formation, d'une durée maximale d'un semestre universitaire (au sens de la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014) ;
- Un projet de création d'activité dans le cadre du dispositif de l'étudiant-entrepreneur.

Cette période peut s'effectuer hors du territoire français, avec l'avis obligatoire du Fonctionnaire Sécurité Défense

Principales caractéristiques de la période de césure à UT3 :

- La césure est facultative ;
- Durant la période de césure, l'étudiant est obligatoirement inscrit dans une année de formation d'un diplôme de l'établissement ; il bénéficie du statut étudiant et des avantages liés à ce statut.
- La césure se déroule sur une durée maximale d'une année, et minimale d'un semestre, à l'intérieur d'un cursus (Licence, Licence Professionnelle, Master, DUT, UPSSITECH, et pour les Études de Santé, DFGS, DFAS).
- Elle peut être effectuée dès le premier semestre de la L1 et être demandée sur la plateforme PARCOURSUP. Dans ce cas, une fois que l'étudiant a accepté la proposition de l'établissement, il doit constituer son dossier de candidature à une césure, et pour cela prendre contact avec le SCUIO-IP (scuio-ip.cesure@univ-tlse3.fr).
- La césure peut également être demandée pendant la thèse de Doctorat et dans ce cas, la demande devra au préalable être faite auprès de l'École Doctorale concernée, qui transmettra sa décision à la DEVE pour formalisation de la convention de césure ;
- Il n'est pas possible de faire deux années de césure dans un même cycle ;
- La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année ;
- La césure peut s'effectuer au 2ème semestre d'une année universitaire et se poursuivre sur le 1er semestre de l'année suivante.
- Les compétences acquises par l'étudiant (e) durant sa période de césure peuvent être valorisées par l'attribution de crédits ECTS délivrés à l'issue de la formation. Dans ce cadre, un dispositif d'accompagnement renforcé et de validation de la période de césure est alors proposé par l'Université.
- Dans tous les cas l'étudiant devra donner tous les 2 mois, des informations sur sa situation (durant la

période de césure), produire un rendu final (selon les directives de l'équipe pédagogique) et restituer son expérience de césure en partenariat avec le SCUIO-IP (atelier de partage d'expériences pour des étudiants envisageant la césure, capsule vidéo sur le retour d'expériences ou synthèse écrite).

- La césure figurera sur le supplément au diplôme sous réserve d'avoir été menée à son terme et d'avoir respecté les attendus précédents.

Formalisation de la césure : la Convention de Césure

La Convention de Césure signée par l'établissement de formation d'enseignement supérieur et l'étudiant, garantit la réintégration ou la réinscription de l'étudiant à l'issue de la période de césure. Elle est également signée par le responsable de l'encadrement de l'étudiant et de l'enseignant référent le cas échéant.

L'encadrement de la période de Césure est obligatoire et peut s'effectuer sous deux formes :

- **Encadrement normal : Le Responsable de la Formation¹ et le SCUIO-IP et/ou le Service des Relations Internationales**

L'étudiant maintient un lien constant avec l'Université en la tenant informée du déroulement de sa période de césure et de sa situation : il envoie un rapport d'une page tous les 2 mois au Responsable de la Formation, à son correspondant au SCUIO-IP et/ou au Service des Relations Internationales (en cas de séjour à l'étranger), qui tous ont signé sa fiche d'engagement préalable dans le dossier de candidature à une césure et qui signeront la convention de césure.

Il met en copie deve.cesure@univ-tlse3.fr afin qu'un suivi par la DEVE soit assuré.

A l'issue de la période de césure, l'étudiant devra effectuer un rendu pour faire part de son expérience. La forme de ce rendu est décidée par le responsable de la formation, en collaboration avec le SCUIO-IP (atelier de partage d'expériences pour des étudiants envisageant une césure, capsule vidéo pour le retour d'expériences ou synthèse écrite) et/ou le Service des Relations Internationales.

- **Accompagnement renforcé : Le Référent et le SCUIO-IP et/ou le Service des Relations Internationales**

Il est nécessaire, dans le cas d'une reconnaissance des compétences acquises pendant la période de césure, par l'Université Paul Sabatier. Un accompagnement dit « renforcé » implique un enseignant de l'Université, nommé ci-après référent ;

L'étudiant maintient un lien constant avec l'Université en la tenant informée du déroulement de sa période de césure et de sa situation : il envoie un rapport d'une page tous les 2 mois à l'enseignant Référent, à son correspondant au SCUIO-IP et/ou au Service des Relations Internationales (en cas de séjour à l'étranger), Il met en copie deve.cesure@univ-tlse3.fr afin qu'un suivi par la DEVE soit assuré.

A l'issue de la période de césure, une évaluation des compétences acquises est effectuée selon des modalités incluses dans la convention de Césure, définies par le Référent (planning, rapport, soutenance ...), à l'article 7 de la Convention de Césure. La validation de la période est associée à l'obtention de 15 ECTS pour un semestre et 30 ECTS pour une année de Césure ; ces ECTS sont acquis en sus du nombre total d'ECTS délivrés à l'issue de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit.

L'Accompagnement renforcé peut être choisi par le responsable de la mention ou être imposé par la Commission de Césure selon l'objet de la césure. Enfin, l'étudiant peut lui-même demander à en bénéficier.

A l'issue de la période de césure, l'étudiant devra effectuer un rendu pour faire part de son expérience. La forme de ce rendu est décidée par l'enseignant référent, en collaboration avec le SCUIO-IP (atelier de partage d'expériences pour des étudiants envisageant une césure, capsule vidéo pour le retour d'expériences ou synthèse écrite) et/ou le Service des Relations Internationales (en cas de séjour à l'étranger).

Quelque soit la forme de l'encadrement, l'étudiant qui revient de césure devra participer à un atelier de partage d'expériences mis en place par le SCUIO-IP et/ou le Service des Relations Internationales afin de faire profiter les autres étudiants de l'Université de son vécu.

A l'issue de ce processus, la césure sera inscrite dans le supplément au diplôme de l'étudiant.

¹ Formation : année de formation dans un diplôme

L'autorisation de s'engager dans une période de césure est conditionnée par l'accord du Président de l'Université, après avis du Responsable de formation, du Référent s'il y a accompagnement renforcé, du Directeur de la Composante, de la Commission de Césure . En outre, le Fonctionnaire Sécurité Défense doit donner son avis pour tout départ à l'étranger.

En cas de refus, une décision motivée du Président de l'Université sera envoyée à l'étudiant par lettre recommandée / accusé de réception. L'étudiant pourra faire appel à l'instance de recours prévue par l'établissement : deve.recours-inscriptions@univ-tlse3.fr

Devoirs de l'établissement :

- Désigner le responsable de la formation qui encadrera l'étudiant et qui remplira l'article 5 de la Convention, sur les objectifs pédagogiques de la césure ;
- Désigner un enseignant référent qui remplira l'article 5 de la Convention, sur les objectifs pédagogiques de la Césure et les rubriques de l'article 7 de la Convention, dans le cas d'un accompagnement renforcé ;
- Désigner le correspondant au SCUIO-IP pour les étudiants de L1 qui seront suivis pour la constitution de leur dossier de candidature et le correspondant au Service des Relations Internationales (en cas de césure à l'étranger), qui participeront au suivi durant la période de césure ;
- Engager l'étudiant (e) à effectuer les démarches administratives auprès de son centre de Sécurité Sociale et d'Assurance, en cas de déplacement à l'étranger ;
- Si la césure s'accomplit à l'étranger, transmettre les consignes du Fonctionnaire Sécurité Défense ;
- Réinscrire l'étudiant après la césure, dans l'année mentionnée sur le projet.
- Signer une Convention de Césure ;

Droits et devoirs de l'étudiant(e) :

L'Étudiant (e) doit :

- Contacter les enseignants et correspondants du SCUIO-IP et/ou du Service des Relations Internationales, pour constituer son dossier de candidature (scuio-ip.cesure@univ-tlse3.fr) (erasmus.outgoing@univ-tlse3.fr)
- S'inscrire administrativement à l'Université² ;
- S'acquitter du montant des droits d'inscription, fixé par arrêté au taux réduit du diplôme dans lequel l'inscription est faite, pour une césure d'1 année ;
- S'acquitter des droits d'inscription au taux normal dans le cas d'un semestre de césure ;
- Se conformer aux obligations prévues dans la convention de césure ;
- Prévenir en cas d'interruption temporaire ou définitive : le président examinera si les conditions peuvent autoriser une réintégration dans le cursus de formation.

Pendant son année de Césure, l'étudiant(e) peut bénéficier de la bourse de l'enseignement supérieur avec dispense d'assiduité.

La présente procédure est complétée par :

- **Les modalités de candidature à destination des étudiants**
- **Le dossier de candidature comprenant la fiche de renseignements administratifs et la fiche d'engagement préalable**
- **La Convention relative à la Césure**
- **La liste des correspondants administratifs des composantes de l'Université Paul Sabatier**

² S'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) : « Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant(e)s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention, instituée au profit des établissements. Cette contribution est due chaque année par les étudiant(e)s en amont de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur et doit être acquittée auprès du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de rattachement de l'établissement. Les cas d'exonération autorisés (boursier et demandeur d'asile) seront vérifiés par les CROUS. Les étudiants en règle avec la CVEC (exonérés ou non) seront porteurs d'un certificat CVEC ».

**Correspondant (s) Césure
COMPOSANTES**

Année 2020/2021

Faculté Sciences et Ingénierie (FSI) : Directeur : Serge COHEN
Directeur administratif : Antoine POUVREAU

Correspondant (s) Césure : Olivier SORDELLO / Guillaume LESAGE

Dépôt du dossier : **Contact mail** : fsi.admdf@univ-tlse3.fr

Faculté Sciences et Ingénierie - Division de la Formation
Service Scolarité - Bureau des Admissions - Bâtiment 3PN
Contact téléphone : 05 61 55 60 10 / 0 5 61 55 63 50

Faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain (F2SMH) : Doyen : Jean-Paul DOUTRELOUX
Directeur administratif : Dilchad SOULEYMAN

Correspondant (s) Césure : Françoise MAYLIN / Emilie ZOÏA

Dépôt du dossier : **Contact mail** : francoise.maylin@univ-tlse3.fr

Bâtiment F2SMH – Porte 7
Contact téléphone : 05 61 55 60 60

Faculté de Médecine Rangueil : Doyen : Elie SERRANO
Directrice administrative : Marie-Christine JANTON

Correspondant (s) Césure : Anne-Marie COMBES

Dépôt du dossier : **Contact mail** : anne-marie.combes1@univ-tlse3.fr

Faculté de médecine Rangueil, 133 route de Narbonne, bâtiment administratif (A0),
secrétariat du doyen, 1^{er} étage
Contact téléphone : 05 62 88 90 20

Faculté de Médecine Purpan : Doyen : Didier CARRIÉ
Directrice administrative : Muriel SALLES

Correspondant (s) Césure : Laurence TABOTTA

Dépôt du dossier : **Contact mail** : laurence.tabotta@univ-tlse3.fr

Faculté de médecine Purpan, Scolarité 2^{ème} cycle
37 Allées Jules Guesde, 31 000 TOULOUSE
Contact téléphone : 05 61 14 59 23

Faculté des Sciences Pharmaceutiques : Doyen : Christophe PASQUIER
Directeur administratif : Germain DUBRULLE

Correspondant Césure : Martine PONS

Dépôt du dossier : **Contact mail** : pharmacie.sec@univ-tlse3.fr (en copie :
pharmacie.dir-adm@univ-tlse3.fr)

Faculté des Sciences Pharmaceutiques, coque D - administration – secrétariat du Doyen
35 chemin des Maraîchers 31062 Toulouse cedex 09
Contact téléphone : 05 62 25 68 03

Faculté de Chirurgie Dentaire : Doyen : Philippe POMAR
Directrice administrative : Muriel VERDAGUER

Correspondant (s) Césure : Pascale PETIT

Dépôt du dossier : **Contact mail** : pascale.petit@univ-tlse3.fr

Service Scolarité, Faculté de Chirurgie Dentaire, 3 chemin des Maraîchers, 31400 Toulouse
Contact téléphone : 05 62 21 17 29 31

IUT « A » Paul Sabatier (Toulouse, Auch, Castres et Albi) : Directeur : Patrick LAURENS
Direction administrative : en cours

Correspondant (s) Césure : Elisabeth TRABELSI

Dépôt du dossier : **Contact mail** : scolarite@iut-tlse3.fr

Service Formations Scolarité Vie Etudiante, IUT A, 115 route de Narbonne
Contact téléphone : 05 62 25 80 30

IUT de Tarbes : Directeur : Jean-Yves CHAMBRIN
Directrice administrative : Magali RUFF

Correspondant (s) Césure : Bérengère LHOUMEAU

Dépôt du dossier : **Contact mail** : scolarite@iut-tarbes.fr

Service Scolarité, IUT de Tarbes, 1 rue Lautréamont 65000 TARBES
Contact téléphone : 05 62 44 42 04

Adoption de la candidature du représentant CFVU
Enseignant-Chercheur : Florence BENOIT-MARQUIE à la
Commission Césure 2020/2021

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 10 juin 2020

Délibération 2020/06/CFVU – 66

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent la candidature du représentant CFVU Enseignant-Chercheur : Florence BENOIT-MARQUIE, à la Commission Césure 2020/2021 (documents joints).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

COMMISSION DE CESURE

-La Vice-Présidente de la CFVU : Fabienne ALARY

-Représentants de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) :

2 enseignants-chercheurs – 2 étudiants ;

Enseignants-Chercheurs :

- Claudine PEYRE
- Florence BENOIT-MARQUIE

Etudiants

- Aikaterini ROMPOPOULOU
- Gaëlle IBANEZ

-1 représentant du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) :

-Le Directeur ou Directrice de la Direction des Etudes et de la Vie de l'Etudiant (DEVE) ou son représentant :

/

-1 représentant pédagogique de chaque composante :

- FSI : Eric CLOTTE
- F2SMH : Gaël TOUYA
- IUT "A" Paul Sbatier : Eric FRANKENBERG
- IUT de Tarbes : Nathalie ENAUD
- Facultés de Médecine Rangueil : Monique COURTADE-SAIDI
- Facultés de Médecine Purpan : Karine SAUNE
- Faculté des Sciences Pharmaceutiques
- Faculté de Chirurgie Dentaire : Sabine JONNIOT

-Le Directeur ou Directrice des Relations Internationales (RI) ou son représentant pour les césures hors du territoire français

-Le Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) ou son représentant pour les césures hors du territoire français

**Avis favorable sur les structures des enseignements
des formations de l'UPSSITECH**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 10 juin 2020

Délibération 2020/06/CFVU – 67

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;


Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable sur les structures des enseignements des formations de l'UPSSITECH (documents joints).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

1ERE ANNEE ING. CGGEO (L3) (ELUCE 201)

PARCOURS Nom (Code Abbrégé)	NIVEAU 1 Element				NIVEAU 2 Element				Mutualisation							
	Sem.	Nom	ECTS	Nature	CNU	Dept.	TP	TD		CM						
SEM 5 1ERE ANNEE CGGEO	S5	SCIENTIFICO-ECONOMIQUES, HUMANES ET SOCIALES, LANGUES 1	9	MOD1	9999	FSI	S5	EPS	MATC	7400	BIO	16			CGGEO SRI TRI	
							S5	Langues	MATC	7100	LVG	8				CGGEO SRI TRI
							S5	Langues	MATC	1100	LVG		24	24		CGGEO SRI TRI
							S5	Langues	MATC	600	LVG	18				CGGEO SRI TRI
							S5	Langues	PROJ	2700	INF		17			
							S5	Langues	MATC	2700	INF	8		16		CGGEO SRI TRI
							S5	Langues	MATC	9996	MAT	18				
							S5	Langues	MATC	2000	MAT	14				CGGEO SRI TRI
							S5	Langues	MATC	999A	PHY	12				CGGEO SRI TRI
							S5	Langues	MATC	6000	MEC	18				
SEM 6 1ERE ANNEE CGGEO	S6	SCIENTIFICO-ECONOMIQUES, HUMANES ET SOCIALES, LANGUES 2	12	MOD1	9999	MEC	S6	Langues	MATC	1100	LVG	24	36		CGGEO SRI TRI	
							S6	Langues	PROJ	600	MEC		25	12		
							S6	Langues	MATC	600	LVG	10				CGGEO SRI TRI
							S6	Langues	MATC	7400	MEC					CGGEO SRI TRI
							S6	Langues	MATC	7100	LVG	8				CGGEO SRI TRI
							S6	Langues	PROJ	9999	MEC		2			
							S6	Langues	MATC	1300	LVG		12			
							S6	Langues	MATC	1400	LVG		12			
							S6	Langues	MATC	1400	LVG		12			
							S6	Langues	MATC	1400	LVG		12			
S6	Langues	MATC	6000	MEC	18				4							
S6	Langues	MATC	6000	MEC	18				14							
S6	Langues	MATC	3500	BIO	4				14							
S6	Langues	MATC	3600	BIO	18				20							
S6	Langues	ENTC	3600	BIO					9							
S6	Langues	ENTC	6000	MEC	28				12							
S6	Langues	MATC	6000	MEC	16				14	8						
S6	Langues	MATC	6000	MEC	8				8	20						
S6	Langues	MATC	3600	BIO	14				9	16						
S6	Langues	ENTC	3600	BIO					1							

1ERE ANNEE INGENIEUR ROBOTIQUE (L3) (ELUSRE 201)

PARCOURS Nom (Code Abbrégé)	NIVEAU 1					NIVEAU 2					Matière TP						
	Élément			Chest		Élément											
	Sem.	Nom	ECTS	Nature	CNU	Dépt.	Code	Nom	Nombre	Sem.		Nom	Dépt.	CM	TD		
SEMESTRE 5	S5	SCIENTIFICS HUMANES ET SOCIALES, LANGUES 1	9	MODI	9999	FSI		S5			S5	7100	LVG	8	10	GGGEO SRI TRI	
								S5			S5	1100	LVG		24	GGGEO SRI TRI	
								S5			S5	600	LVG	18	18	GGGEO SRI TRI	
								S5			S5	7400	FSI		16	GGGEO SRI TRI	
								S5			S5	2700	INF	8	10	16	GGGEO SRI TRI
SEMESTRE 5	S5	OUTILS SCIENTIFICS POUR L'INGENIEUR 1	9	MODI	9999	FSI		S5			S5	2600	MAT	14	16	GGGEO SRI TRI	
								S5			S5	999A	PHY	12	22	GGGEO SRI TRI	
								S5			S5	2700	INF		26	10	
								S5			S5	9996	MAT	18	18		
								S5			S5	6400	EEA	6	6	4	
SEMESTRE 5	S5	SCIENTIFICS ET TECHNIQUES 1	12	MODI	9999	FSI		S5			S5	6100	EEA	14	14	8	
								S5			S5	6100	EEA	12	12	12	
								S5			S5	2700	INF	14	16	6	
								S5			S5	2700	INF	12	12	12	
								S6			S6	1100	LVG		24	26	GGGEO SRI TRI
SEMESTRE 6	S6	SCIENTIFICS ECONOMIQUES, HUMANES ET SOCIALES, LANGUES 2	9	MODI	9999	FSI		S6			S6	600	LVG	10	26	GGGEO SRI TRI	
								S6			S6	7100	LVG	8	10	GGGEO SRI TRI	
								S6			S6	2700	INF		26	10	
								S6			S6	7400	FSI		16		GGGEO SRI TRI
								S6			S6	999A	EEA		7		
SEMESTRE 6	S6	OUTILS SCIENTIFICS POUR L'INGENIEUR 2	9	MODI	9999	EEA		S6			S6	6400	EEA	6	6	9	
								S6			S6	6400	EEA	6	6	9	
								S6			S6	6100	EEA	12	12	15	
								S6			S6	2700	INF	12	12	12	
								S6			S6	6100	EEA	8	10	10	
								S6			S6	2700	INF	4	4	6	
								S6			S6	6100	EEA	8	8	12	
								S6			S6	2700	INF		26	10	
								S6			S6	6400	EEA	4	4	6	
								S6			S6	6400	EEA	6	6	9	
								S6			S6	6100	EEA	12	12	15	
								S6			S6	2700	INF	12	12	12	
								S6			S6	6100	EEA	8	10	10	
								S6			S6	2700	INF	4	4	6	
								S6			S6	6100	EEA	8	8	12	

2EME ANNEE ING GCGEO (M1) (EMUGCE 201)

PARCOURS		NIVEAU 2																
Nom (Code Apogée)		Elément					Elément											
Sem.	Code	Nom	ECTS	Nature	CNU	Dept.	Sem.	Code	Nom	Nature	CNU	Dept.	CM	TD	TP	Mutualisation		
SEM 7 2EME ANNEE ING GCGEO	EMUGC7AM	SHS LANGUES	12	MODI	9999	FSI	S7	EMUGC7A1	langues	MATC	1100	LVG	18	36		GCGEO SRI STRI		
	EMUGC7A2	gestion d'entreprise : Stratégie, Marketing, Finance					S7	EMUGC7A3	shs	MATC	7100	MEC	8	10				
							S7	EMUGC7A4	epfert EPS	MATC	7400	INF		16		GCGEO SRI STRI		
							S7	EMUGC7A5	initiation recherche (ter)	MATC	6000	MEC	6	24				
							S7	EMUGC7A6	initiation recherche (ter-projet)	PRJ	6000	MEC		25				
							S7	EMUGC7B1	physique et mécanique des sols géomorphologie appliquée a la construction (présentiel)	MATC	6000	MEC	28	24	20			
		EMUGC7BM	SCIENCES ET TECHNIQUES +3	9	MODI	6000	FSI	S7	EMUGC7B2	géomorphologie appliquée a la construction (présentiel)	MATC	3600	BIO	14	4	16		
		EMUGC7CM	SCIENCES ET TECHNIQUES #4	9	MODI	6000	MEC	S7	EMUGC7B3	géomorphologie appliquée a la construction (terrain)	ENTC	3600	BIO		6 3			
								S7	EMUGC7C1	risques naturels	MATC	6000	MEC	16	12	10		
								S7	EMUGC7C2	calcul des ouvrages (présentiel)	MATC	6000	MEC	24	24	20		
SEM 8 2EME ANNEE ING GCGEO	EMUGC8AM	SHS LANGUES	6	MODI	9999	FSI	S8	EMUGC8A1	langues	MATC	1100	LVG		34 36		GCGEO SRI STRI		
							S8	EMUGC8A2	qualite	MATC	6000	MEC	8	12				
							S8	EMUGC8A3	epfert EPS	MATC	7400	INF		18		GCGEO SRI STRI		
							S8	EMUGC8B1	interaction sol/structure (présentiel)	MATC	3500	BIO	20	32	32			
		EMUGC8BM	SCIENCES TECHNIQUES +5	9	MODI	9999	FSI	S8	EMUGC8B2	interaction sol/structure (terrain)	ENTC	3500	BIO		8 4			
								S8	EMUGC8B3	construction métallique,mixte et béton précontraint	MATC	6000	MEC	24	18	12		
								S8	EMUGC8C1	ouvrage béton armé (présentiel)	MATD	6000	MEC	20	22	12 24		
								S8	EMUGC8C2	ouvrage béton armé (projet)	PRJ	6000	MEC		25 12			
		EMUGC8CM	SCIENCES TECHNIQUES #6	9	MODI	9999	MEC	S8	EMUGC8C3	fondations,soutenement et tunnels	MATC	6000	MEC	20	12	8		
								S8	EMUGC8C4	dynamique	MATC	6000	MEC	10	14	12		
	EMUGC8DM	STAGE	6	MODI	6000	MEC	S8	EMUGC8D1	stage	STAU	6000	MEC		2.5				

2EME ANNEE INGENIEUR ROBOTIQUE (M1) (EMUSRE 201)

PARCOURS Nom (Code Affecté)	NIVEAU 1 Élément					NIVEAU 2 Élément					TP	Minitiation				
	Sem.	Code	Nom	ECTS	Nature	CNU	Dept.	Nature	CNU	Dept.			CM			
SEMESTRE 7	S7	EMUSR7AM	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMANES ET SOCIALES, LANGUES 3	12	MODI	9999	FSI	langues	MATC	LVG		36		COCHES SRI STRI		
	S7	EMUSR7A2						gestion d'entreprise : Stratégie, Marketing, Finance	MATC	LVG	18	16				
	S7	EMUSR7A3						initiation à la recherche ter	MATC	LVG	8	10				
	S7	EMUSR7A4						projeteur	PRJ	INF	6	24				
	S7	EMUSR7A5						PROJET SRI 5 - TER	PRJ	INF		24				
	S7	EMUSR7A6						OP	MATC	INF		18				
	S7	EMUSR7A7						évaluation	MATC	EEA	6	4				
	S7	EMUSR7A8						Estimation et optimisation pour la robotique	MATC	EEA	14	10	12			
	S7	EMUSR7B3	SCIENCES ET TECHNIQUES+3	9	MODI	6100	FSI	modèles pour le parallelisme	MATC	EEA	12	10	12			
	S7	EMUSR7B4						programmation avancée	MATC	2700	INF	10	10	16		
SEMESTRE 8	S7	EMUSR7C1						connaissance des robots industriels	MATC	6100	EEA	8	6	8		
	S7	EMUSR7C2						Modélisation de systèmes industriels	MATC	6100	EEA	18	12	18		
	S7	EMUSR7C3	SCIENCES ET TECHNIQUES+4	9	MODI	9999	EEA	Optimisation paramétrale pour la robotique	MATC	6100	EEA	12	9	15		
	S7	EMUSR7C4						modélisation de robots industriels	MATC	6100	EEA	4	3	3		
	S7	EMUSR7C5						modélisation de robots industriels	MATC	6100	EEA	6	5	6		
	S7	EMUSR7C6						identification paramétrique	MATC	6100	EEA	3	3	3		
	S7	EMUSR7C7						projeteur	PRJ	6100	EEA		24	15		
	S7	EMUSR7C8						PROJET SRI 6 - Introduction à ROS	PRJ	6100	EEA					
	S8	EMUSR8A1	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMANES, SOCIALES, LANGUES 4	6	MODI	9999	FSI	langues	MATC	1100	LVG		36		COCHES SRI STRI	
	S8	EMUSR8A2						qualité	MATC	2700	INF	8	14			
S8	EMUSR8A3						OP	MATC	7400	INF		16				
S8	EMUSR8A4						robotique et langage pour le parallélisme	MATC	6100	EEA	4	4	6			
S8	EMUSR8A5						opérations systèmes	MATC	6100	EEA	8	10	12			
S8	EMUSR8A6						Programmation multi-tâches et systèmes temps réel	MATC	6100	EEA	12	14	18			
S8	EMUSR8A7						intelligence artificielle - problèmes de contraintes de contraintes	MATC	2500	INF	6	5	12			
S8	EMUSR8A8	SCIENCES ET TECHNIQUES+5	9	MODI	9999	FSI	robotique opérationnelle	MATC	2700	EEA	6	5	12			
S8	EMUSR8A9						IA - Méthodes de résolution de problèmes	MATC	2700	INF	12	10	24			
S8	EMUSR8B5						apprentissage automatique classique et profond	MATD	2700	EEA	16	12	16			
S8	EMUSR8B6						IA - Apprentissage Automatique et Apprentissage Profond	PRJ	2700	EEA						
S8	EMUSR8B7						projeteur	PRJ	6100	EEA	2	1	5			
S8	EMUSR8B8						connaissance des robots industriels	MATC	6100	EEA	4	3	3			
S8	EMUSR8B9						robotique et langage pour le parallélisme	MATC	6100	EEA	4	4	4			
S8	EMUSR8C3						robotique et langage pour le parallélisme	MATC	6100	EEA	6	4	4			
S8	EMUSR8C4						robotique et langage pour le parallélisme	MATC	6100	EEA	18	12	16			
S8	EMUSR8C5	SCIENCES ET TECHNIQUES+6	9	MODI	9999	FSI	modèles pour le parallelisme	MATC	2700	INF	16	8	20			
S8	EMUSR8C6						évaluation	MATC	2500	INF	6	3	5			
S8	EMUSR8C7						évaluation	MATC	2500	INF	11	2	12			
S8	EMUSR8C8						Traitement et synthèse de images	MATC	2700	INF	16	10	18			
S8	EMUSR8C9	STAGE	6	MODI	2700	EEA	projeteur	PRJ	6100	EEA		24	10			
S8	EMUSR8D1						PROJET SRI 8 - Intégration stage	STAI	2700	EEA			2,5			

2EME ANNEE TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX (M1) (EMUTRE 201)

PARCOURS	NIVEAU 1 Elément						NIVEAU 2 Elément										
	Sem.	Code	Nom	ECTS	Nature	CNU	Depl.	Code	Nom	Nature	CNU	Depl.	CM	TD	TP	Manuelisation	
SEMESTRE 7 2EME ANNEE TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX	S7	EMUTR7AM	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	12	MODI	9999	FSI	EMUTR7A1	langues	MATC	1100	LVG		36		CCGEO SRI STRU	
	S7	EMUTR7A2						EMUTR7A2	gestion des ressources humaines, Marketing, Finance	MATC	600	FSI	18	16			
	S7	EMUTR7A3						EMUTR7A3	abs	MATC	7100	LVG	8	8	8		
	S7	EMUTR7A4						EMUTR7A4	initiation recherche	MATC	6100	EEA	6	6	6		
	S7	EMUTR7A5						EMUTR7A5	initiation recherche projet	PRJ	2700	INF	6	6	6		
	S7	EMUTR7A6						EMUTR7A6	EPS	MATC	7400	FSI	16	16			CCGEO SRI STRU
	S7	EMRTA1A1						EMRTA1A1	administration des systèmes en réseau	MATC	2700	INF	8	8	8		TRU
	S7	EMRTA1A2						EMRTA1A2	bases de données avancées	MATC	2700	INF	14	10	10		MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
	S7	EMUTR7B1						EMUTR7B1	bases de données - projets	PRJ	2700	INF	25	25			MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
	S7	EMUTR7B2						EMUTR7B2	déploiement de services et interopérabilité	MATC	2700	INF	12	10	12		
S7	EMUTR7B3						EMUTR7B3	déploiement de services - interopérabilité-projet	PRJ	2700	INF	25	25				MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
S7	EMRTA1B1						EMRTA1B1	interconnexion et routage dynamique	MATC	2700	INF	16	12	20			TRU
S7	EMRTA1B2						EMRTA1B2	renseignements et mobilité	MATC	6100	EEA	14	10	10			MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
S7	EMRTA1B4						EMRTA1B4	telecommunications mobiles	MATC	6300	EEA	14	12	8			MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
S7	EMUTR7C1						EMUTR7C1	interconnexion routage dynamique-projet	PRJ	2700	INF	25	25				MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
S8	EMUTR8A1						EMUTR8A1	langues	MATC	1100	LVG		36				CCGEO SRI STRU
S8	EMUTR8A2						EMUTR8A2	qualité	MATC	2700	INF	8	14				
S8	EMUTR8A3						EMUTR8A3	EPS	MATC	7400	FSI	16	16				CCGEO SRI STRU
S8	EMRTA1B2						EMRTA1B2	intégration voix/données	MATC	2700	INF	12	8	18			TRU
S8	EMUTR8B1						EMUTR8B1	intégration voix/données-projet	PRJ	2700	INF	12	12	16			MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
S8	EMUTR8B2						EMUTR8B2	modèles conceptuels de participation et repartition	MATC	2700	INF	20	12	16			
S8	EMUTR8B3						EMUTR8B3	modèles conceptuels de participation et repartition-projet	PRJ	2700	INF	25	25				
S8	EMUTR8B4						EMUTR8B4	telecommunications-opséistes	MATC	6200	EEA	26	26				
S8	EMRTA1B3						EMRTA1B3	ingénierie de conception et de modélisation 1	MATC	2700	INF	12	9	9			TRU
S8	EMUTR8C1						EMUTR8C1	gestion de réseaux, surveillance, protection et sécurité	MATC	2700	INF	26	14	24			MI RT LLOLD MI RT SSRU MI RT STRU
S8	EMUTR8C2						EMUTR8C2	ingénierie de conception modélisation-projet	PRJ	2700	INF	12	14	6			
S8	EMUTR8C3						EMUTR8C3	ingénierie de conception modélisation 2	MATC	6100	EEA	12	9	9			
S8	EMUTR8C4						EMUTR8C4	ingénierie de conception modélisation-projet	PRJ	6100	EEA	12	12	6			
S8	EMUTR8D1						EMUTR8D1	stage	STAU	2700	INF	3	3				
S8	EMUTR8D2						EMUTR8D2	stage	STAU	6100	EEA	3	3				
S8	EMUTR8D3						EMUTR8D3	stage	STAU	6300	EEA	3	3				
S8	EMUTR8M		STAGE 2	6	MODI	9999	FSI	EMUTR8M									

SEMESTRE 8 2EME ANNEE TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX

3EME ANNEE INGENIEUR GC GEO (EIUGCE 201)

PARCOURS	NIVEAU 1										Element											
	Sem.	Code	Nom	ECTS	Nature	CNU	Dept.	Sem.	Code	Nom	Nature	CNU	Dept.	Sem.	Code	Nom	Nature	CNU	Dept.	TP	Mutualisation	
SEMESTRE 9 3EME AN GC GEO	S9	EIUGC3AM	SCES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUES	6	MODI	9999	FSI	S9	EIUGC3A1	44 Langues	MATC	1100	LVG	S9	EIUGC3A2	42	MATC	1200	LVG	24	36	GC GEO-SRI-SFRI
								S9	EIUGC3A3	innovation et legislation	MATC	6000	MEC			42	MATC	10	MEC			
								S9	EIUGC3B1	conduite doperat? methodes appli. a la construct? -pres	MATC	6000	MEC			12	MATC	20	MEC		8	
								S9	EIUGC3B2	conduite doperat? methodes appli. a la construct? -prj	PRJ	6000	MEC			25 12	MATC	6000	MEC			
								S9	EIUGC3B3	montage daffaires, etude de prix, gest? de chantier -pres	MATC	6000	MEC			14	MATC	18	MEC		8	
								S9	EIUGC3B4	montage daffaires, etude de prix, gest? de chantier -prj	PRJ	6000	MEC			25 12	MATC	6000	MEC			
								S9	EIUGC3B5	geomateriaux - pres	MATC	3500	BIO			12	MATC	20	BIO		8	
								S9	EIUGC3B6	geomateriaux - terrain	ENTC	3500	BIO			4	MATC	3500	BIO			
								S9	EIUGC3C1	appli de la geochim.sols et interfaces aux pollut? -pres	MATC	3600	BIO			6	MATC	24	BIO		6	
								S9	EIUGC3C2	appli de la geochim.sols et interfaces aux pollut? -terrain	ENTC	3600	BIO			2	MATC	3600	BIO			
								S9	EIUGC3G1	rehabilitation-des-sols-pour-des-systemes-ecologiques Rehabilitation des milieux anthropisés	MATC	6700	BIO			8	MATC	24	BIO		6	
	SEMESTRE 10 3EME AN GC GEO								S9	EIUGC3H1	terrassment, reseau et protection acoustique	MATC	6000	MEC			16	MATC	20	MEC		
								S9	EIUGC3L1	urbanisme et durabilite des ouvrages	MATC	6000	MEC			8	MATC	20	MEC		8	
								S9	EIUGC3L2	routes et ouvrages dart	MATC	6000	MEC			10	MATC	20	MEC		8	
								SA	EIUGC4B1	stage	STAU	6000	MEC			5	MATC	6000	MEC			

3EME AN. INGE. SRI (EIUSME 201)

PARCOURS	NIVEAU 1 Elément						NIVEAU 2 Elément						Mutualisation						
	Nom (Code Apogée)	Code	Nom	ECTS	Nature	CNU	Dept.	Code	Nom	Nature	CNU	Dept.		CM	TD	TP			
SEMESTRE 9 3EME ANNEE INGENIEUR ROBOTIQUE	S9	EIUSM3AM	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMAINES ET SOCIALES, LANGUE 5	6	MODI	9999	FSI	EIUSR3A1	++ Langues	MATC	9999	LVG			24 36				
								EIUSR3A2	++ Innovation et Législation	MATC	9999	LVG							
								EIUSR3A3	++ Innovation et Législation	MATC	9999	LVG	6	10	20				
								EIUSR3A4	++ Innovation et Législation	MATC	9999	LVG	4	10					
								EIUSR3B1	++ vision et reconnaissance- d'image	MATC	2700	INF	12	12	16				
								EIUSR3B2	++ dialogue-homme-machine	MATC	2700	INF	10	10	20				
								EIUSR3B3	++ Perception 3D	MATC	6100	EEA	12	6	9				
								EIUSR3B4	++ Filtrage particulier et SLAM	MATC	6100	EEA	8	4	9				
	S9	EIUSM3BM	SCIENCES ET TECHNIQUES 7	9	MODI	9999	FSI	EIUSR3C1	++ Motion Planning et Supervision pour la robotique	MATC	6100	EEA	10	4	10				
								EIUSR3C2	++ Intégration Robotique	MATC	6100	EEA	4	2	14				
								EIUSR3C3	++ Conception et mise en oeuvre des Systèmes Robotiques	MATC	6100	EEA	10	10	8				
								EIUSR3C4	++ PROJET SRI 9 - PGE et Robotique	PRJ	6100	EEA			20				
								EIUSR3C5	++ PROJET SRI 10 - PGE et Interaction	PRJ	2700	INF			40				
								EIUSR3C6	++ perception-3d-estereographie	MATC	6400	EEA	12	12	14				
SEMESTRE 10 3EME ANNEE INGENIEUR ROBOTIQUE	SA	EIUSM3CM	SCIENCES ET TECHNIQUES 8	6	MODI	9999	FSI	EIUSR3D1	++ A choix ?	MATC	6100	EEA	16	8	26				
								EIUSR3D2	++ A choix ?	MATC	2700	INF	16	8	26				
								EIUSR3D3	++ Gestion de Projet et Coaching	MATC	9999	LVG	4	4	16				
								EIUSR3D4	++ IA avancées	PRJ	6400	EEA			6-5				
								EIUSR3D5	++ projet-art-2	PRJ	2700	INF			25				
								EIUSR3D6	++ interactions-distribuees	MATC	2700	INF	11	11	23				
								EIUSR3D7	++ programmation-moblie-et- systemes-peripheraux-avances	MATC	2700	INF	8	4	10				
								EIUSR3D8	++ Vision	MATC	2700	INF	10	10	16				
								EIUSR3D9	++ IHM Multimodale	MATC	2700	INF	4	2	8				
								EIUSR3D10	++ Dialogue oral Homme- Machine	MATC	2700	INF	4	2	12				
SEMESTRE 10 3EME ANNEE INGENIEUR ROBOTIQUE	SA	EIUSM4AM	PROFESSIONNALISATI ON ET QUALIFICATION (PROJET)	6	MODI		EEA	EIUSR4A1	++ Conception et Mise en oeuvre des Systèmes Interactifs	MATC	2700	INF	10	6	8				
								EIUSR4B1	++ conception-et-integration-de- systemes-estiques	MATC	2700	INF	12	8	16				
	SA	EIUSM4BM	STAGE	24	MODI		EEA	EIUSR4B1	stage	STAU	6100	EEA		5					

3EME ANNEE INGENIEUR TRI (M2) (EIUSTE 201)

PARCOURS	NIVEAU 1			NIVEAU 2			Elément												
	Code	Nom	ECTS	Nature	CNU	Dept.	Code	Nom	Code	Sem.	Nombre	Nature	CNU	Dept.	CM	TD	TP	Mutualisation	
SEMESTRE 9 3EME ANNEE TELECOMMUNIC ATIONS ET RESEAUX (M2)	EIUST3CM	SCIENCES ET TECHNIQUES # 8	6	MODI	9999	EEA	EIRTA3B1	fiabilité, qualité et sûreté de func. des syst. de télécoms		S9		MATC	6300	EEA	30	10	5	TRI M2 RT STRI	
	EIUST3DM	SCIENCES ET TECHNIQUES # 9	9	MODI	600	FSI	EIRTA3B2 EIUST3D1	ingénierie de liaison environnement socio- économique des rt management et stratégie des entreprises		S9		MATC	600	LYG	40	30	15	TRI M2 RT STRI	
	EIUST3EM	SCIENCES ECONOMIQUES, HUMANES, ET SOCIALES, LANGUES	6	MODI	9999	LYG	EIUST3A1	langues		S9		MATC	1100	LYG		24		CCGEO SRI STRI	
								EIUST3A2	innovation et législation		S9		MATC	600	LYG	15	15		
								EIUST3A3	traitements repartis		S9		MATC	2700	INF	14	6		TRI
								EIUST3B2	traitements repartis-pro		S9		PRJ	2700	INF	20	2	16	M2 RT STRI
								EIUST3F1	systemes d'information repartis		S9		MATC	2700	INF	20	4	14	
								EIUST3F2	qwe-et-rtellegence; multimédi-e convergence; sécurité Cloud; communication unifiée et sécurité globale		S9		MATC	2700	INF	20		18	
								EIUST3F3	web des objets		S9		MATC	2700	INF	14		10	
								EIUST4B1	sages (info)		SA	1 sur 3	STAU	2700	INF		5		
SEMESTRE 10 3EME ANNEE TELECOMMUNIC ATIONS ET RESEAUX (M2)	EIUST4BM	STAGE 3	24	MODI	9999	FSI	EIUST4B2 EIUST4B3	sages (autom.) sages (dec.)		SA		STAU	6100	EEA		5			
							EIUST4A1	professionnalisation et qualification (info)		SA		PRJ	2700	INF		100			
							EIUST4A2	professionnalisation et qualification (autres)		SA		PRJ	6100	EEA		100			
							EIUST4A3	professionnalisation et qualification (déc.)		SA		PRJ	6300	EEA		100			

Avis favorable à la modification par prorogation de la date de candidature à la L3 EEA (Electronique, Energie électrique, Automatique) à distance, de la FSI

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Du 10 juin 2020**

Délibération 2020/06/CFVU – 68

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable à la modification par prorogation de la date de candidature à la L3 EEA (Electronique, Energie électrique, Automatique) à distance, de la FSI (documents joints).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0



Faculté Sciences et Ingénierie

Service Affaires Générales

Affaire suivie par

Eric CLOTTES

Eric.colttes@univ-tlse3.fr



Faculté
Sciences
et Ingénierie

Références

28/05/20/Modification date fermeture

eCandidat

Mesdames, Messieurs,

Le responsable de la formation de la **L3 EEA à distance**, Monsieur Bruno JAMMES, souhaiterait que la date de fermeture de l'application eCandidat soit repoussée jusqu'au 25 septembre 2020.

**Adoption de la modification par prorogation de la date de
candidature aux formations ERAMUS MUNDUS du M1 SGM-
MESCI+ et M1 CHI-TCCM, de la FSI**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 10 juin 2020

Délibération 2020/06/CFVU – 69

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent la modification par prorogation de la date de candidature aux formations ERAMUS MUNDUS du M1 SGM-MESCI+ et M1 CHI-TCCM, de la FSI (document joint).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Nombre de votes blancs : 0

Faculté Sciences et Ingénierie

Services Affaires Générales

Affaire suivi par

Éric CLOTES

eric.clottes@univ-tlse3.fr

Références

10/06/2020/Modification date fermeture e-candidat

Mesdames Messieurs,

Les responsables des formations ERASMUS MUNDUS de M1 SGM-MESC+ (Patrice SIMON) et M1 CHI-TCCM (Nicolas SUAUD) de la Faculté Sciences et Ingénierie demandent que la date de fermeture de l'application e-candidat soit repoussée jusqu'au 30 juin 2020 suite aux difficultés liées à la pandémie de covid-19 sur le territoire européen.

**Adoption des modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances
et des Aptitudes de la Session 1 de la L3 EEA (Electronique, énergie
Electrique, Automatique) à distance de la FSI**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Du 10 juin 2020**

Délibération 2020/06/CFVU – 70

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, adoptent les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Aptitudes de la Session 1 de la L3 EEA (Electronique, énergie Electrique, Automatique) à distance de la FSI (documents joints).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'absentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1
Nombre de votes blancs : 0

ELEADE	161	L3 EEA-dist
Total des ECTS de toutes les UE		
60		
Total des ECTS des UE neutralisées complètement		
0		
Ratio de neutralisation au S pair		
0%		



Faculté
Sciences
et Ingénierie

UE		MODIFICATIONS MCCA - SESSION 1						
sem	ue code apogee	ue nom	Ects	Modification des MCCA	Coefficients des évaluations prises en comptes	Utilisation Moodle pour cette epreuve	Durée de l'épreuve sur Moodle	Nature de l'épreuve terminale (en distanciel)
1	ELEAD6AM	MATHEMATIQUES 1	6	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars	CC=20% CP=80%	Non		
1	ELEAD6BM	INFORMATIQUE 1	3	Utilisation de notes déjà obtenues avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distanciel)	Les coefficients ne sont pas modifiés	Oui	2h	Ecrit
1	ELEAD6CM	PHYSIQUE 1	6	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars	CC=20% CP=80%	Non		
1	ELEAD6DM	ELECTRONIQUE 1	3	Pas de Modification des MCCA				
1	ELEAD6EM	CONVERSION D'ENERGIE 1	3	Pas de Modification des MCCA				
1	ELEAD6FM	AUTOMATIQUE 1	3	Utilisation de notes déjà obtenues avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distanciel)	Les coefficients ne sont pas modifiés	Oui	2h	Ecrit
1	ELEAD6GM	LANGUES 1	3	Utilisation de notes déjà obtenues avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distanciel)	Les coefficients ne sont pas modifiés	Oui	2h	Oral
1	ELEAD6HM	RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE	3	Pas de Modification des MCCA		Non		
2	ELEAD6AM	MATHEMATIQUES 2	6	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars	CC=20% CP=80%	Non		
2	ELEAD6BM	INFORMATIQUE 2	3	Utilisation de notes déjà obtenues avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distanciel)	Les coefficients ne sont pas modifiés	Oui	2h	Ecrit
2	ELEAD6CM	PHYSIQUE 2	6	Utilisation uniquement d'une ou plusieurs notes déjà obtenues avant le 13 Mars	CC=20% CP=80%	Non		
2	ELEAD6DM	ELECTRONIQUE 2	3	Pas de Modification des MCCA		Non		
2	ELEAD6EM	CONVERSION D'ENERGIE 2	3	Pas de Modification des MCCA				
2	ELEAD6FM	AUTOMATIQUE 2	3	Utilisation de notes déjà obtenues avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distanciel)	Les coefficients ne sont pas modifiés	Oui	2h	Ecrit
2	ELEAD6GM	LANGUES 2	3	Utilisation de notes déjà obtenues avant le 13 Mars + une épreuve finale (en distanciel)	Les coefficients ne sont pas modifiés	Oui	2h	Oral-Ecrit
2	ELEAD6HM	BUREAU D'ETUDES	3	Pas de Modification des MCCA		Non		

**Avis favorable à la convention DECESF entre l'université
Toulouse III – Paul Sabatier, IUT de Tarbes, et le Lycée
Marie Curie de Tarbes**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 10 juin 2020

Délibération 2020/06/CFVU – 71

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable à la convention DECESF (Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale) entre l'université Toulouse III – Paul Sabatier, IUT de Tarbes, et le Lycée Marie Curie de Tarbes (document joint).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 4
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

L'Université Toulouse III Paul SABATIER, Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP),

Domiciliée au 118 route de Narbonne 31069 Toulouse cedex 9,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc Broto,
ci-après dénommé « l'Université »

Institut universitaire de Technologie de Tarbes

Domicilié à 1 rue Lautréamont - CS 41624 - 65016 TARBES,
Dirigé par le Directeur, Monsieur Jean-Yves Chambrin,
ci-après dénommé « l'IUT »

Et

Le Lycée Marie CURIE, Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL),

Domicilié à 2 Rue Georges Ledormeur, 65000 Tarbes
Représenté par son Proviseur, Monsieur Pascal Touzanne,
ci-après dénommé « le Lycée »

Vu le code de l'éducation, article D. 612-32-2

Vu l'arrêté du 22 Janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master

Vu l'instruction ministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2017/170 du 9 mai 2017

Vu la convention cadre de partenariat entre le lycée Marie Curie, le rectorat de Toulouse et l'université Fédérale de TOULOUSE Midi Pyrénées du 26/11/2015

Vu la délibération du CA du 26/03/2020 de l'établissement Lycée Marie Curie

Préambule

Le travail social correspond à un ensemble de pratiques professionnelles pluridisciplinaires et inter disciplinaires. Il s'appuie sur un processus de co-construction, sur des principes éthiques et déontologiques, des savoirs pratiques et théoriques des professionnels, des savoirs issus de l'expérience des personnes concernées et sur des savoirs universitaires.

Les diplômes dans le champ du travail social valident une formation professionnelle reposant sur le principe de l'alternance intégrative. Les formations conduisant à ces diplômes seront structurées en unités d'enseignement intégrées au système européen de crédits capitalisables (ECTS).

La ré-ingénierie de 5 diplômes d'Etat jusqu'alors de niveau III est élaborée en concertation entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation et le Ministère des solidarités et de la santé. Ces diplômes d'Etat rénovés doivent conduire au niveau II de la nomenclature des formations et à l'attribution du grade de licence, au terme des 3 années de formation post-baccalauréat, pour les entrants en formation à partir de septembre 2018.

Dans le cadre de la formation de « **Conseiller en économie sociale familiale (CESF)** » elle prend effet à partir de la rentrée universitaire 2020.

Cette démarche répond ainsi à la volonté de renforcement de la politique française en matière de reconnaissance des certifications professionnelles au regard des besoins du monde économique. De plus, les objectifs « d'éducation tout

au long de la vie » et de « mobilité » sont constamment rappelés. Ces formations en travail social, gradées « licence », seront donc plus lisibles pour l'ensemble des publics des Etats Européens.

Enfin, une formation donnant le grade de licence permet à la personne une poursuite d'études en fonction des modalités d'accès à chacun des « masters », au niveau national et européen. Cette démarche répond à la nécessité de renforcer un appareil de formation au travail social permettant de former des professionnels en capacité de faire face aux enjeux sociaux et sociétaux des années à venir.

L'instruction ministérielle précitée indique que, préalablement à leur accréditation dans le cadre des formations au travail social renouvelées, l'ensemble des établissements concernés par ces formations doit avoir conclu une convention avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre l'IUT de Tarbes et le Lycée Marie Curie dans le cadre de la mise en œuvre d'une formation au grade licence pour le Diplôme d'État de Conseiller en Economie Sociale Familiale (DECESF).

L'année de formation articule enseignements théoriques et pratiques, apprentissage de méthodes et d'outils, stage en milieu professionnel de 16 semaines. La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

Le Stage (ou les stages) serve(nt) de support pour les évaluations en CCF et, à l'issue de la formation, un mémoire de pratiques professionnelles sera élaboré et soutenu à l'oral.

Dans le cadre d'un des domaines de compétences, celui du **DC3 Communication professionnelle**, la formation aborde les effets et les usages des nouvelles technologies dans le travail social.

ARTICLE 2 : MODALITES D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre de cette convention, des personnels enseignant à l'IUT : enseignants-chercheurs (PR, MCF), ATER ou doctorants assureront une partie de la formation. Ces personnels sont désignés conjointement par le Président de l'Université et le Proviseur du Lycée. Ils interviendront au niveau des thèmes suivants définis par le référentiel de formation :

- Usages et pratiques numériques en travail social,
- Usages et pratiques numériques par les publics,
- Les supports de communication numérique et multimédia,
- Le traitement et la gestion des données à caractère personnel,

Ils participeront également à l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

Volet pédagogique :

Les enseignants-chercheurs dispenseront des enseignements théoriques, classe entière, et proposeront des supports spécifiques (carnet de bord, discussion forum, travail collaboratif...) avant le départ en stage. Ils participeront également à l'analyse des pratiques professionnelles au retour des stages en demi-groupe.

Une annexe précisera, pour chaque année de diplôme, le volume de ces enseignements et la qualité de l'enseignant qui les dispense. Cette annexe servira de pièce justificative du service fait justifiant pour les rémunérations et indemnisations prévues à l'article 3.

Par ailleurs, en application de l'article D 642-48 du code de l'éducation, la commission pédagogique de formation placée auprès du chef d'établissement comprend un enseignant-chercheur exerçant dans l'EPSCP signataire de cette convention.

Volet Recherche :

L'objectif commun est de développer la recherche dans un champ du travail social et notamment dans la contribution de différentes disciplines de l'université partenaire

Les enseignants chercheurs s'appuieront sur l'initiation à la méthode de recherche réalisée par l'enseignant de l'équipe pour apporter des compléments et méthodes spécifiques à leur domaine de compétences. Des groupes seront constitués afin d'expérimenter un travail de recherche sur l'utilisation du numérique par les professionnels (travailleurs sociaux) avec les usagers, avec leurs collègues et les partenaires tout en abordant également l'impact et l'utilisation pour le public usager. Les étudiants pourraient s'appuyer sur les terrains de stage pour collecter des données.

L'Université propose, autorise et encourage les étudiants préparant le DECESF à participer aux actions de recherche (journée d'études, colloque, ...) dans le secteur correspondant aux champs du diplôme ainsi que dans d'autres secteurs de l'activité universitaire.

Article 3 : MODALITES FINANCIERES

Le lycée rémunère ou indemnise directement les intervenants universitaires sur justification de l'Université et après autorisation de cumul de rémunération par le Président de l'Université.

Le Lycée assure l'indemnisation des frais auxquels les intervenants de l'IUT s'exposent dans l'exercice de leurs fonctions au sein du Lycée.

Article 4 : SUIVI DE LA CONVENTION ET DU PARTENARIAT

Un comité de suivi est constitué. Il est composé de la manière suivante :

- Le Proviseur du lycée Marie Curie ou son représentant
- le Directeur de l'IUT ou son représentant,
- 2 enseignants coordonnateurs du diplôme du DECESF,
- 2 enseignants-chercheurs de l'Université dont celui membre de la commission pédagogique.

Le comité de suivi se réunira en fin de chaque année scolaire afin de vérifier et/ou d'évaluer l'application de ce partenariat et procédera à des éventuels réajustements.

Article 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour la durée de l'accréditation, dans la limite de 5 ans. Elle peut être renouvelée de façon expresse trois mois avant sa date d'expiration.

Article 6 : AVENANTS ANNUELS, MODIFICATIONS ET DÉNONCIATION

La présente convention pourra être modifiée ou complétée chaque année notamment par avenant, en particulier au vu des conclusions du comité de suivi de la convention.

6.1 "En cas de manquement par l'une des parties, à l'une de ses obligations, l'autre partie pourra la mettre en demeure d'y remédier par lettre recommandée avec avis de réception, dans le délai d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure. Si la partie défaillante ne remédie pas à son manquement à l'issue du délai précité, la convention pourra être résiliée de plein droit par lettre recommandée avec avis de réception.

6.2 "La présente convention pourra être résiliée de plein droit pour des motifs d'intérêt général par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois à compter de la notification de ce courrier".

Article 7 : LITIGES

La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties devront s'efforcer de résoudre leur différend à l'amiable.

A défaut de règlement amiable, le tribunal administratif du ressort de l'Université sera seul compétent pour juger du contentieux.

Fait à TARBES en triple exemplaires originaux, le ... *24/08/2020*

L'université Toulouse III Paul Sabatier

Le président



Jean-Marc BROTO

Le Lycée Marie Curie



Le Proviseur

Visa

L'IUT de Tarbes

Le directeur



Jean-Yves Chambrin

**Avis favorable à la structure des enseignements de la
LP MIAMI de l'IUT de Tarbes**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Du 10 juin 2020**

Délibération 2020/06/CFVU – 72

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, portant notamment création de l'article L3131-15 du Code de la santé publique portant interdiction aux personnes de sortir de leur domicile ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures de confinement ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers, donnent un avis favorable à la structure des enseignements de la LP MIAMI (Médias Interactifs, Applications Mixtes Immersives) de l'IUT de Tarbes (documents joints).

Toulouse le 23 juin 2020

Le Président




Jean-Marie BROTO

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

Année 2020-2021 Code version diplôme : Code version d'étape :	Composante : LUT/TARBIES TNMIM201 TNMIML201 NAFI	Mention: Médias Interactifs, Applications Mixtes Immersives	Parcours: Médias Interactifs, Applications Mixtes Immersives											
			Libellé	Code	Dépt	CNU	Nature	ECTS	Semestre	CM	TD	TP	heures de stage	heures de projet
SEMESTRE 5 Bases de la conception et de la production de médias immersifs interactifs UE1 : Gestion de projets immersifs et interactifs en contextes professionnels	UE1 - Module d'adaptation	TNMIM5S	MMI	71	SEMI	30	S5	0	154	296			NON	Bloc de compétences (Blocs nationaux de mention associés https://certification.professionnelle.fr/recherche/mcp/29971) Acquérir les bases de la conception et de la production de médias immersifs interactifs Bloc RNC29971B001 - Bloc RNC29971B007 Maîtriser la gestion de projets immersifs et interactifs en contextes professionnels Bloc RNC29971B003 - Bloc RNC29971B004 - Bloc RNC29971B005
	UE1 - Gestion de projets immersifs et interactifs en contextes professionnels	TNMIM5A1	MMI	27	MATC	0	S5	0	12	24			NON	
	Méthodologie de gestion de projet	TNMIM5B1	MMI	71	MATC	1	S5	18	32				NON	
	Outils de gestion de projet	TNMIM5B2	MMI	71	MATC	1	S5	3	3					
	UX Design	TNMIM5B3	MMI	71	MATC	1	S5	6						
	Anglais professionnel	TNMIM5B4	MMI	11	MATC	1	S5	18						
	Accompagnement à l'insertion professionnelle	TNMIM5B5	MMI	71	MATC	1	S5	6						
	Nouvelles formes et nouveaux formats d'organisations professionnelles	TNMIM5B6	MMI	71	MATC	1	S5	6						
	UE2 : Conception et développement d'applications immersives	TNMIM5C1	MMI	26	MATC	2	S5	48	92				NON	
	Outils mathématiques et physiques	TNMIM5C2	MMI	27	MATC	2	S5	9	16					
SEMESTRE 6 UE3 : Gestion de la scénarisation et de la communication digitale et visuelle	Outils de génie logiciel et Conception Orientée Objet	TNMIM5D1	MMI	71	MATC	1	S6	12	6					
	Programmation / Moteurs de jeux	TNMIM5D2	MMI	18	MATC	2	S6	9	15					
	Outils matériels (dispositifs immersifs, casques, devices tactiles, capteurs IoT, plateau TV 3D)	TNMIM5D3	MMI	27	MATC	1	S6	6	14					
	Tests utilisateurs	TNMIM5D4	MMI	27	MATC	1	S6	3	12					
	UE3 : Gestion de la scénarisation et de la communication digitale et visuelle	TNMIM5E1	MMI	71	MATC	1	S6	48	46				NON	
	Jeux infocommunicationnels, socio-économie et culture de jeux vidéo et serious games, du cinéma interactif, des installations muséographiques, de performances en arts numériques.	TNMIM5E2	MMI	18	MATC	2	S6	6	6					
	Narration interactive (Game Design, écriture pour l'interactif, UX...)	TNMIM5E3	MMI	18	MATC	1	S6	6	10					
	Conception d'une stratégie de communication	TNMIM5E4	MMI	71	MATC	1	S6	6	6					
	Vieilles, e-réputation et Community Management.	TNMIM5E5	MMI	18	MATC	1	S6	3	9					
	Communication visuelle, création graphique 2D	TNMIM5E6	MMI	2	MATC	1	S6	12						
SEMESTRE 6 UE4 : Production de contenus audiovisuels et virtuels immersifs	Droit du numérique	TNMIM5F1	MMI	18	MATC	1	S6	28	102				NON	
	Modélisation environnements	TNMIM5F2	MMI	18	MATC	1	S6	3	15					
	Modélisation personnages	TNMIM5F3	MMI	18	MATC	1	S6	3	15					
	Sculpture et Texturing	TNMIM5F4	MMI	18	MATC	1	S6	3	15					
	Animation Keyframing	TNMIM5F5	MMI	18	MATC	1	S6	3	12					
	Animation rigée 3D / Mocap	TNMIM5F6	MMI	18	MATC	1	S6	3	12					
	Vidéos 360°	TNMIM5F7	MMI	18	MATC	1	S6	3	12					
	Vidéos cinématiques	TNMIM5F8	MMI	18	MATC	1	S6	4	9					
	Sound Design	TNMIM5G1	MMI	18	MATC	1	S6	4	9					
	SEMESTRE 6	TNMIM5H1	MMI	18	MATC	1	S6	4	9				NON	
UE5 : PROJET TUTORÉ UE6 : STAGE	TNMIM5I1	MMI	18	PU	15	S6	0	0	0	0		150	NON	
	TNMIM5I2	MMI	18	STAG	15	S6	0	0	0	0	4	450	NON	

Total ECTS : 60 H ens. 0 154 296
450 heures-étudiants
549 HETD